Conseil de quartier Gare Assemblée Générale 30 Mars 2023

Présents:

Gil Jean, Huet Claude, Rogalle Francis, Marnac Sandrine, Béquet Franck, Orset Nelly, Perea Aimé, Bérard Séverine.

Mairie:

Siméon Françoise (Maire)

Absente excusée : Beaufort Magali

Intervention de Mme Lidos, de la Mosaïque des Partages (CCAS)

Mme Lidos nous présente les missions de la structure pour que le conseil de quartier aide à la diffusion des missions du CCAS, soit ambassadeur du centre :

- -Structure communale de proximité pour les fonsorbais. Non exclusivement réservée aux personnes en difficulté mais bien là pour la mixité et le lien social. Le CCAS anime et accompagne les projets pour des habitants de tout âge et origine.
- -Propositions d'animations hebdomadaires et accompagnement possible des conseils de quartier sur des projets, même à l'échelle du quartier.
- -Si constat par les membres du conseil de quartier de personnes en situation d'isolement, contact, avec accord préalable de la personne, du CCAS.
- -Public fonsorbais accueilli: familles, personnes âgées ou isolées, tout fonsorbais.

Une question : comment initier un repas à l'échelle du quartier ? Contact possible du centre social pour aider à la construction et à l'organisation du projet.

-Le site internet de la mairie est aussi une ressource pour des informations complémentaires : https://www.fonsorbes.fr/social-sante/service-daction-sociale-le-ccas/

Le peu de participants extérieurs au conseil ne permet pas la présentation du conseil : ses membres, son fonctionnement et son activité, ce qui est décevant.

Mais profitant de la présence de Madame le Maire nous lui soumettons les questions suivantes :

1/ Circulation rue des jardins et chemin des carrelasses

Mme le Maire indique l'étude menée par le conseil de la ville pour avis rendu au conseil municipal (sujet traité actuellement : circulation dans Fonsorbes, échéance ?). Le conseil de quartier est légitime pour intervenir et donner son avis sur cette étude. Le conseil de quartier peut s'adresser à Mme Voisin pour des renseignements plus précis sur son fonctionnement.

Concernant l'ouverture provisoire du chemin des Carrelasses est rappelé l'impact de cette modification de la circulation sur la tranquillité des riverains. La route n'est pas dimensionnée pour une déviation vers Muret, Seysses. Mme Le Maire rappelle par ailleurs l'évolution démographique et son impact sur plusieurs quartiers.

Lors de la réunion du conseil de Quartier du 23 avril 2021 (voir CR de cette réunion), Mme le Maire, nous a indiqué que le chemin des Carrelasses sera ouvert « uniquement durant la période des travaux et que les plots en béton seront remis en fin de chantier » C'est donc pour bientôt ?

2/ Aménagement croisement route Tarbes-Route de Fontenilles

Pourquoi ne pas avoir envisagé à temps un rond-point au croisement route de Tarbes-route de Fontenilles, au niveau du Crédit Agricole ce qui aurait permis de fluidifier la circulation sur la route de Tarbes, notamment au niveau du carrefour avec la mairie et avec la route de Fontenilles ? Mme le Maire nous dit que l'endettement de la commune au moment où il aurait fallu acheter le terrain faisait que nous n'avions pas les moyens de l'acheter ; Même pas une partie ?

Mais Mme le Maire nous annonce que le bâti qui jouxte le notaire a été acquis par la mairie et permettra des aménagements à cet endroit.

La problématique de vitesse est présente sur l'ensemble de la commune.

3/Dépôts sauvages devant les résidences du chemin des Carrelasses

La récurrence de dépôts sauvages devant les résidences du chemin des carrelasses relance également le débat sur les interlocuteurs aptes à traiter cette problématique (entre Promologis et la mairie selon l'emplacement des dépôts).

Les collecteurs collectifs sélectifs sont utilisés de manière satisfaisante et leur fréquence de ramassage semble adéquate.

4/ Stratégie de lutte contre les moustiques

Mme le Maire indique que l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne veut pas généraliser l'utilisation d'insecticides pour ne pas créer des populations de moustiques résistantes. L'utilisation de ces traitements est réservée à des situations ponctuelles suite à des contaminations de certains habitants par les virus (dengue, chikungunya, ...)

Les traitements par larvicide installés dans les bacs de rétention d'eau se poursuivent.

5/ Gestion des épisodes climatiques (sécheresse et précipitations)

Le principe est de récupérer l'eau de pluie sur chaque terrain.

Il est rappelé une demande de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle pour l'été 2022: 200 signalements à ce jour. Réponse attendue fin 2023 voire 2024.

Lors de la révision en 2020 du PLU la règle de coefficient de biotope (surface naturelle laissée non imperméabilisée) a été revue et assouplie pour les terrains vendus aux particuliers et conservée pour les grands terrains, à destination des lotisseurs, afin de préserver les espaces.

Il nous est indiqué qu'actuellement aucune nouvelle zone n'a été ouverte à la construction. Il en sera ouverte de manière exceptionnelle d'ici la fin du mandat.

La population est stable et tend à montrer un vieillissement.

6/Points bacs de rétention prévisionnels

L'emplacement prévu pour les bacs de rétention d'eau dans le bois le long du chemin de Fontrouge est colonisé par la rosa gallica. La question est à l'étude pour savoir qui du bassin ou de la plante sera déplacé.

7/ Points divers

Mme le Maire nous fait part d'un questionnement sur le devenir des salles de Bidot dont le montant pour la mise en conformité peut être en balance avec une réflexion sur un nouvel investissement plus adapté aux besoins actuels des administrés. L'équipe municipale réfléchit à soumettre ou pas cette situation à la consultation des citoyens.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20H30.

Prochaine réunion fixée au **mardi 27 juin 2023** avec **un apéritif dinatoire partagé**, ouvert à tous les habitants du quartier Gare, à **partir de 19H.** Cet évènement aura lieu sur le parking intérieur du CCAS si la météo le permet, ou sinon dans la salle « Mosaïque des partages »

Le 4 mai à 18h30 salle formation du CCAS, aura lieu la réunion préparatoire pour l'évènement du 27 juin.